

**ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

du 23 au 30 janvier 2019



Demande d'admission au préscolaire (maternelle) – août 2019

Voici des renseignements importants :

- Votre enfant doit avoir 5 ans **avant le 1^{er} octobre 2019.**
- Pour inscrire votre enfant à la maternelle, vous devez vous présenter à l'école de quartier **au plus tard le 30 janvier 2019.**
- Le certificat de naissance (grand certificat) de votre enfant est requis.

Le secrétariat de l'école est ouvert du lundi au vendredi de : 7 h 40 à 11 h 40 et de 12 h 45 à 15 h 45.

Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : 418 724-3560, poste 5000.

**INSCRIPTION AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Du 11 au 21 janvier 2019

- Inscription en ligne **pour tous les élèves du primaire et du secondaire** fréquentant déjà la Commission scolaire des Phares.

Du 23 au 30 janvier 2019

- Inscription sur **formulaire papier** pour les élèves du primaire et du secondaire dont les parents n'ont pas répondu à l'inscription en ligne ou n'ont pas d'adresse courriel. Le formulaire papier vous sera remis par votre enfant.

Demande de libre-choix : le formulaire utilisé dans les années antérieures n'existe plus. Le parent pourra indiquer sa demande de changement d'école, ainsi que la raison directement dans la plateforme ou sur le formulaire d'inscription papier.